

Les commerçants consultent l'Orac

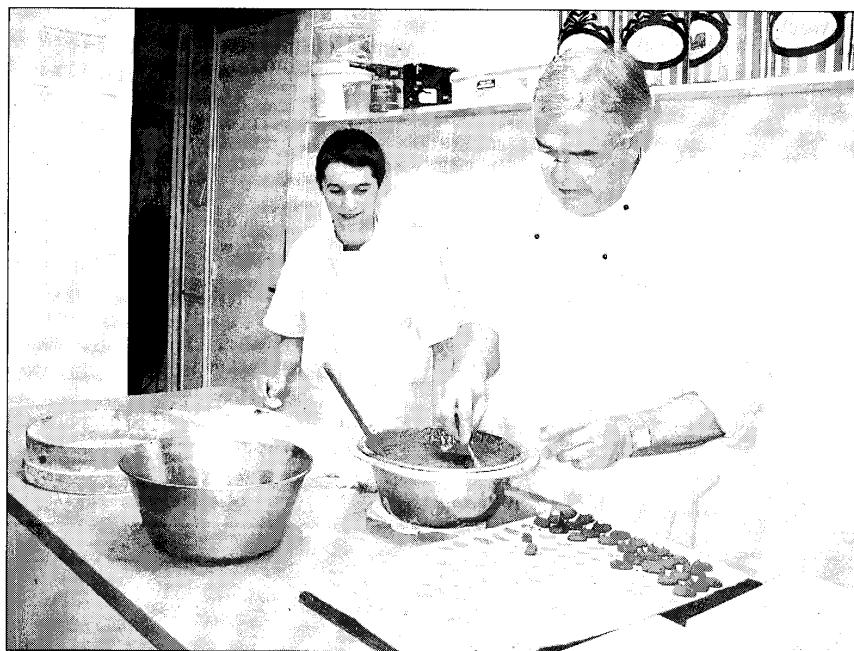
Pour certains commerçants qui voulaient faire évoluer leur outil de travail, l'Orac a constitué une aide importante au financement, comme à la communication.

CINQUANTE-TROIS dossiers étudiés par le comité de pilotage, 47 entreprises aidées, 235.000 € de subventions, voilà les chiffres concrets de l'ORAC (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) du Pays Rethélois depuis trois ans qu'elle est opérationnelle.

Dynamiser l'économie locale en favorisant le développement et la modernisation des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales et de services, voilà l'objectif affiché de l'Orac.

Comment ? Par la mise en place d'aides aux investissements et à la réalisation d'actions collectives de promotion, de communication, de conseil et de formation.

Le dispositif doit permettre à toutes les entreprises du Rethélois, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 800.000 €, de bénéficier



Patrick Pilant, pâtissier-chocolatier, n'aurait pas investi autant, ou alors à plus long terme, si le Pays Rethélois, à travers l'Orac, ne l'avait pas soutenu.

d'une subvention correspondant à 20 % du montant hors taxes de l'investissement.

Impacts positifs...

Et l'opération semble plaire. C'est en tout cas, ce qu'ont pu constater les différents partenaires de ce projet (Pays Rethélois, chambre de commerce des

Ardennes, chambre de métiers, services de l'État, conseil régional, ...) lors de la visite de cinq commerces de Rethel qui ont bénéficié de cette action.

Tout ce petit monde n'était pas là pour faire les achats de Noël mais bien pour vérifier quels impacts avaient pu avoir l'Orac sur les projets de ces commerçants. A priori plus qu'un simple impact financier.

La Rose d'Or (fleuriste), qui a

renouvelé l'intérieur du magasin (montant du projet : 8.472 €, aide accordée : 1.694 €), a noté un regain d'affluence de la clientèle.

Jusqu'en février

Même chose avec la rénovation complète et le réagencement de la bijouterie Forest (montant du projet : 109.827 €, aide accordée : 10.000 €).

Du côté de chez Mely Marc

(vêtements pour enfants) qui a aussi complètement renouvelé le magasin après sa reprise (7.479 € pour le projet, 1.495 € d'aide accordée), l'engouement est perceptible chez les clients qui sont ravis du changement. Idem au magasin de chaussures Georges qui a été renouvelé à la fois à l'intérieur et à l'extérieur (projet de 8.525 €, 1.705 € d'aide accordée).

En ce qui concerne, Patrick Pilant, pâtissier-chocolatier, l'Orac lui a permis d'acheter, d'un seul coup, du matériel et de procéder à la rénovation de l'éclairage pour un montant de projet fixé à 21.668 € et une aide accordée de 4.333 €.

Et ces commerces ne sont qu'un échantillon des 47 entreprises aidées, qui pourraient toutes vanter les bienfaits de l'opération.

Une opération qui continue jusque février 2006. En clair, les entreprises, artisans ou commerçants, qui ont un projet de travaux, peuvent déposer un dossier.

E.D.

Les chefs d'entreprise du Pays rethélois intéressés par les actions ou ayant un projet d'investissement peuvent contacter Catherine Mourer (animatrice Orac), qui réalisera les dossiers de demande de subvention. Tél. 03.24.38.91.16. Fax. 03.24.38.80.48. E-mail : catherine.mourer@pays-rethelois.com

Pour qui ? Pour quoi ? Pour combien ?

Les entreprises éligibles sont : les commerçants et artisans inscrits au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, en activité depuis plus de 6 mois sur un territoire de référence, et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 800.000 € (HT).

Concernant les investissements, sont pris en compte : les travaux sur immeuble et l'acquisition de matériel dont le montant est supérieur à 5.000 €

(HT), les aménagements immobiliers (mise aux normes, construction et extension de local, agencement...), les devantures (rénovation et extension, travaux complets de la restauration à la réfection, y compris le vitrage, le système antiviol, l'éclairage, la signalétique...), le matériel (investissement apportant une plus-value à l'entreprise), les véhicules de tourisme et véhicules ateliers (équipement ou mise aux normes des véhicules).

Parmi les actions collectives proposées aux commerçants, la démarche qualité devrait arriver dans les boîtes aux lettres.

Cette action consiste, sur la base du volontariat, à tester les commerçants sur différents critères. Ainsi, une fois le processus lancé, un client mystère passera chez le commerçant, y fera un achat mais détaillera en même temps tout ce qui fait qu'un commerce est de qualité ou non : l'aspect extérieur du

magasin, l'intérieur, l'accueil du commerçant, sa capacité à donner des conseils, etc.

Le test se fera aussi par téléphone. Histoire de bien voir si le b.a.-ba du commerce est maîtrisé en somme.

Une fois ce premier test effectué, le commerçant sera contacté pour analyser les résultats, et le cas échéant, une formation, pour améliorer les points faibles, sera possible.

Six mois plus tard, un nou-

veau test aura lieu et, s'il est bon, accordera au commerce un label « qualité » valable un an. En même temps, les commerces labellisés bénéficieront d'une grosse campagne de communication.

Pour le moment, l'opération devrait être menée sur une douzaine de commerces du Rethélois. Ceux qui sont intéressés peuvent contacter Catherine Mourer au Pays Rethélois (03.24.38.91.16.).

Démarche qualité